Monaco : Samir “applique la charia et égorge tout le monde”

24/09/2014 à 22h16



TRIBUNAL

Trois mois ferme pour injures envers la famille princière

La sanction est lourde pour Samir. Trois mois ferme! Cet étrange individu de 28 ans a comparu à l'audience correctionnelle, menotté, pour injures publiques au souverain et à la famille princière.

À Monaco on ne badine pas avec l'image des Grimaldi. Alors, le tribunal est allé bien au-delà des réquisitions du parquet, qui réclamait 8 jours de prison assortis du sursis et 1 000 € d'amende.

Mercredi, dans l'annexe du palais de justice, ce résident niçois recherche le service des accidents du travail. Il vient signaler un changement d'adresse. Dès qu'il aperçoit l'appariteur, il clame haut et fort : *« Je veux mon argent. Je suis musulman. J'applique la charia et j'égorge tout le monde comme des moutons. »* L'employé l'invite à se calmer et s'entend répondre : *« Je pisse sur le prince et sur la famille princière… »*

Une greffière, qui n'a rien perdu de la conversation, alerte aussitôt la police. L'insolent est interpellé et placé en garde à vue… À la lecture de son dossier, le président Florestan Bellinzona interroge le prévenu. *« Pourquoi de tels propos injurieux? »*

Dans le box, l'homme conteste les faits. *« J'ai dit que je n'appliquais pas la charia et je n'ai pas insulté le prince. »* Surpris, le président réplique : *« Alors, la greffière et l'appariteur mentent! »*

« Non! Mais je n'ai pas dit ça… » Le magistrat, excédé par ce comportement ambigu, déplore l'absence de prise de conscience du prévenu dont la dernière des 7 condamnations en France s'élevait à un an de prison ferme. *« Comment expliquez-vous cet enchaînement? »*, demande-t-il au prévenu. Les explications sont confuses… *« Je prenais souvent un billet de TER pour voyager en TGV. C'était toujours le même agent qui me contrôlait… Évidemment, je me défendais en l'insultant. C'est comme à Monaco. Je veux trouver un emploi mais on me refuse le permis de travail… »*

Casier chargé

Le procureur Aline Brousse, n'aura aucune clémence. *« Pourquoi déclarer, d'emblée, de ne pas appliquer la charia? »* lancera-t-elle avant de réclamer une peine avec sursis. À la défense, Me Boyer s'efforcera de démontrer que son client, *« s'exprime mal. Il était énervé le jour des faits et ses paroles ont dépassé sa pensée. Son dossier a traîné et il considère cela comme une injustice. »* Le casier judiciaire chargé du prévenu a certainement pesé sur la sentence prononcée.

J.-M. F

A

Autre Source : **A Monaco, un homme condamné à de la prison ferme pour avoir injurié le prince**

Un vrai crime de lèse-majesté. Un Tunisien de 28 ans a été condamné mardi 23 septembre à trois mois de prison ferme à Monaco pour avoir injurié publiquement la famille princière. (…)

Merci à **Bibi Clem et Pure Souche**